

Commune de Saint-Quentin Fallavier



Plan Local d'Urbanisme

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
Pièce 5.2 : Zonage Saint-Quentin-Fallavier Sud
Echelle : 1/5 000

Les zones urbaines et à urbaniser

- Ua: zone de bâti historique dominant, multifonctionnelle correspondant au centre historique et au quartier de la gare (Ua1 = le bourg, Ua2 = les hameaux)
- Ub: Zone à dominante d'habitat collectif de grande volumétrie (Ub1 : quartier des Moines)
- Uc: Zone à dominante d'habitat pavillonnaire de la Lieuse
- Ud: Zone à dominante pavillonnaire (Uda : Quartiers inscrits dans la centralité élargie entre le centre historique, les Mugnets et la gare, mais qui ne peuvent se densifier avec les contraintes du PEB.)
- Ue: Zone d'équipement d'intérêt collectif
- Ui: Zone dédiée aux activités économiques (Uic : zone autorisant les activités commerciales et de services)
- Uip: site d'installations pétrolières
- Uh: Zone de hameaux périphérique à dominante d'habitat traditionnel
- Uenr: Zone de production d'énergies renouvelables
- 1AUb et 1AUC: Zone à urbaniser à vocation d'habitat ouverte à l'urbanisation

Les zones agricoles et naturelles


- A: Zone agricole
- Ap: Zone agricole inconstructible
- Ai: Secteur agricole de gestion des activités économiques
- N: Zone naturelle
- Nj: Secteur naturel de gestion des jardins partagés
- Ni: Secteur naturel de gestion des activités économiques

Les éléments remarquables protégés

- Espace boisé classé (art L.113-1)
- Zone de remise en état d'une continuité écologique(art L.151-23)
- Zones humides (art L.151-23)
- Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (art L.151-19)

Autres éléments

- Constructions non portées au document cadastral
- Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation
- Emplacements réservés au titre de l'article L151-41 du CU



N° ER	Bénéficiaire	Commune	Surface (en m²)	Objet	Parcelles
ER 01	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	2223	Élargissement de voie	CM98, 99, 100, CL122, 127, 129, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 186, 187
ER 02	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	1162	Élargissement de voie	CL125, 131, 133, 134, 135, 136, 169, 170
ER 03	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	3873	Élargissement de voie	CZ1, 2, 3, 5, 6, CZ30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, CW137, 138
ER 04	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	885	Élargissement de voie	CW38
ER 05	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	3760	Aménagement espace public, circulation et stationnement	CV71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99
ER 06	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	1338	Création accès zone AU	CV 263, 365
ER 07	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	4544	Sécurisation carrefour	CL56, 57, 58
ER 08	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	14421	Élargissement de voie	CC35, 321, 337, OA507, 511, 512, 513, 997, 1223, 1224, 1225, 1226, 1606, 1607, 1609
ER 09	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	7339	Aménagement carrefour	ZD41, 58, 70, 71, ZC44, 83
ER 10	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	6332	Création d'une 3ieme ligne ferrée	aucune
ER 11	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	3637	Sécurisation des croisements	CX1, 2, 33, 160, 161, 162, 178, 228, 242, 243, ZH2, 122, ZE38, 40, 44, 45, 86, 700, 701
ER 12	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	487	Aménagement de l'accotement et stationnement	CX1
ER 13	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	2067	Aménagement et sécurisation de croisements	DA23, 24, CS54, 86, 133, 137, 153
ER 14	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	127	Reserve foncière pour requalification du secteur	CV110
ER 15	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	10266	Extension du parking	CS2
ER 16	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	268	Voie d'accès	CV26, 27
ER 17	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	735	Voie d'accès	CM217
ER 18	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	967	Élargissement de voie	CX30, 31, 32, 33, 34
ER 19	Commune	Saint-Quentin-Fallavier	755	Élargissement de voie	CX146, 189, 191, 242, 243

Certains secteurs de la commune sont soumis à l'article R151-31 §2 du code de l'urbanisme où les constructions sont interdites ou soumises à des conditions spéciales. Ces secteurs sont localisés en détails sur le plan n°2 (carte des aléas).